

PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Poitou-Charentes

Service Risques Technologiques  
et Naturels

Division Risques Naturels

Affaire suivie par : Alexandre BRETHON

alexandre.brethon@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 05 49 55 63 30

Courriel : srtm.dreal-poitou-charentes@developpement-durable.gouv.fr

La Rochelle, le 17 0 Juin 2014

La Préfète

à

Destinataires in fine

Comme le prévoit la mise en œuvre de la directive européenne sur l'évaluation et la gestion du risque inondation (Directive inondation, DI), l'étude préliminaire des risques inondation réalisée en 2011 sur les bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne, a permis d'identifier 5 territoires à risques important d'inondation (TRI) sur la région Poitou-Charentes, approuvés par les préfets coordonnateurs de bassin respectivement les 26 novembre 2012 et 11 janvier 2013.

Dès lors, la réalisation de la cartographie des zones inondables et des risques (croisement des aléas avec les enjeux) sur chacun des TRI a été entreprise. Elle sera utilisée dans la prochaine étape de la démarche pour définir une stratégie locale de gestion du risque inondation sur ces territoires.

L'ensemble du dispositif vise à réduire les conséquences négatives des inondations, tout en s'appuyant sur les démarches et outils existants, et en associant l'ensemble des acteurs locaux concernés.

Dans ce contexte, je vous transmets officiellement, en tant que partie prenante sur le TRI « Ré La Rochelle » le lien vous permettant de consulter les projets de cartes réalisés et le rapport d'accompagnement associé concernant ce TRI :

<http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/la-directive-inondation-en-poitou-r1217.html>

Conformément à la Directive Inondation, ces cartes précisent la vulnérabilité des enjeux pour 3 niveaux (fréquent, moyen, exceptionnel) caractérisant le territoire lors d'inondations inhérentes à une submersion marine.

Sans portée réglementaire, elles ont pour objectif, en améliorant la connaissance, d'alimenter les réflexions sur la prévention et la gestion des risques inondations sur le TRI.

Ces cartes n'ont pas vocation à se substituer aux cartes d'aléas des plans de prévention des risques littoraux (PPRL). Elles doivent être considérées comme un des éléments alimentant la réflexion à engager pour l'élaboration d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) pour chaque TRI.

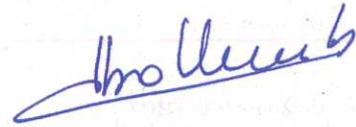
En vue d'une approbation des cartes par le préfet coordonnateur de bassin prévue courant juillet 2014, vous voudrez bien nous faire part de votre avis sur ces projets pour le 30 juin 2014 au plus

tard, afin que nous puissions transmettre une synthèse à madame la Préfète de la Région Poitou-Charentes, pilote de la cartographie.

Merci de bien vouloir adresser une copie de votre avis à l'adresse suivante :

[srtn.dreal-poitou-charentes@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srtn.dreal-poitou-charentes@developpement-durable.gouv.fr)

Cette procédure formelle n'est qu'une étape avant la poursuite des échanges et du travail associant les parties prenantes, auquel vous serez convié. Cette phase sera engagée au niveau local, avec mes services, afin d'aboutir à un diagnostic du territoire et à l'élaboration partagée d'une stratégie locale de gestion du risque inondation sur ces TRI.



La Préfète  
**Béatrice ABOLLIVIER**

Destinataires :

Communes de :

- Angoulins
- Ars-en-Ré
- Aytré
- Le Bois-Plage-en-Ré
- La Couarde-sur-Mer
- La Flotte
- L'Houmeau
- La Jarne
- Loix
- Marsilly
- Nieul-sur-Mer
- Les Portes-en-Ré
- Rivedoux plage
- La Rochelle
- Saint-Clément-des-Baleines
- Sainte-Marie-de-Ré
- Saint-Vivien
- Salles-sur-Mer

Conseil Général de Charente-Maritime

EPCI :

- Communauté de communes de l'Ile de Ré
- Communauté d'agglomération de La Rochelle

